
**Crédit Agricole du Languedoc : DECISION DE JUSTICE RELATIVE AUX CERTIFICATS COOPERATIFS
D'INVESTISSEMENT**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Languedoc prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Elle peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

Le document en version française est consultable sur le site Internet du Crédit Agricole du Languedoc : rubrique "Votre Caisse Régionale"/"Communiqués" ou sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.fr/ca-languedoc/particulier/informations/communiques.html>